AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative – 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 30 F

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67070 STRASBOURG-CEDEX

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Supplément n° 3 au Bulletin n° 154 du mois de Juillet 1973 — 25 Juillet 1973

GRANDES CULTURES

- HOUBLON -

MILDIOU

A la suite des dernières pluies et du temps perturbé qui sévit sur nos régions, de nouvelles contaminations sont à craindre ; elles peuvent s'avérer particulièrement graves dans certaines situations.

Les houblons étant très sensibles aux attaques de Mildiou en cette période de fin floraison ou de début de cônaison, il est conseillé de renouveler la protection fongicide dès réception du présent avis.

Précisons qu'à partir de la floraison et jusqu'à la récolte, il est déconseillé d'employer des produits cupriques. Les résidus de cuivre laissés sur les cônes risquent de gêner la bonne commercialisation de la production.

Porter son choix sur des produits organiques de synthèse, tels que le captafol, le mancozèbe ou le propinèbe.

- BETTERAVES INDUSTRIELLES -

CERCOSPORIOSE

Depuis notre dernière note, le temps frais, quoique relativement pluvieux, n'a pas été favorable à l'évolution de ce champignon. Les foyers primaires restent limités à la région du RIED-SUD (67). Attendre un nouvel avis pour intervenir.

- POMMES DE TERRE -

MILDIOU

Malgré le temps perturbé de ces derniers jours, l'état sanitaire des cultures reste généralement satisfaisant. Cette situation risque, cependant, de se détériorer en cas de persistance du temps actuel accompagné d'un réchauffement de la température.

Il paraît donc utile d'envisager une nouvelle protection fongicide des parcelles dont on désire prolonger la végétation et de prévoir le défanage des variétés arrivant à maturité.

En pratique, on estime que l'on doit impérativement défaner lorsque 10 % du feuillage est détruit par la maladie.

Le but du défanage chimique est de détruire la végétation herbacée afin de stopper l'évolution du Mildiou et de préserver ainsi les tubercules des attaques de cette maladie.

Les matières actives suivantes ont reçu l'homologation pour cet usage :

LE CHLORATE DE SOUDE : a une action lente, surtout sur les tiges. La destruction complète est constatée au bout de 7 à 9 jours après le traitement. Il est plus efficace lorsqu'il est employé sur feuillage humide. Son action est défavorisée par un temps sec avant et après le traitement. La dose à utiliser varie de 25 à 40 kg à l'hectare.

264

.../...

LE DIQUAT : (spécialité commerciale : Réglone) a une action très rapide. La destruction est complète 4 à 5 jours après le traitement.

La dose d'utilisation est de 0,6 kg à 1 kg de matière active à l'hectare (3 à 5 l. de Réglone).

LE DINOSEBE ou D.N.B.P. : s'emploie en association avec du fuel. Certaines spécialités sont présentées prêtes à l'emploi (Dinofane, Superfanox...). La vitesse d'action du dinosèbe est nettement améliorée par temps chaud et sec.

La dose d'utilisation est de 2 à 3 kg de dinosèbe à l'hectare, plus 25 l. de fuel (sauf pour les spécialités prêtes à l'emploi).

LE D.N.O.C. huileux (spécialité commerciale Trifanex) a une action très rapide comparable à celle du diquat, favorisée par un temps chaud et sec.

Dose d'emploi : 4 à 6,5 kg de matière active à l'hectare (30 à 50 l. de Trifanex).

Les produits utilisés (à l'exception du diquat) agissant par contact, il importe que toutes les parties du feuillage et notamment les tiges, soient touchées. Utiliser au minimum 1.000 l. d'eau à l'hectare à des pressions de l'ordre de 7 à 10 kg.

Dans les cultures d'altitude (notamment département des VOSGES), le traitement fongicide est à renouveler dès réception du présent avis.

- TABAC -

MILDIOU

Un premier foyer de Mildiou du tabac a été décelé à ERSTEIN (67) par le Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs et des Allumettes (S.E.I.T.A.) dans une plantation de variété Paraguay (non résistante).

Nous rappelons que les producteurs de tabac doivent appliquer les directives contenues dans l'arrêté préfectoral rendant obligatoire la lutte contre le Mildiou du tabac, et suivre les recommandations du S.E.I.T.A.

CULTURES MARAICHERES

- TOMATES -

MILDIOU

La protection des cultures de tomates de plein champ est à poursuivre.

- POIREAUX -

TEIGNE DU POIREAU

Les vols de papillons de Teigne du poireau se poursuivent. L'activité de ce papillon, contrôlée par piégeage sexuel, en liaison avec l'I.N.V.U.F.L.E.C. et l'I.N.R.A., a permis d'enregistrer des captures importantes de mâles depuis le 20 Juillet.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un traitement insecticide dans la période du 30 et 31 Juillet, à l'aide d'un produit indiqué dans notre note diffusée en date du 13 Juin 1973.

ARBUSTES A PETITS FRUITS

- FRAMBOISES -

DESSECHEMENT DES RAMEAUX (Didymella applanata).

La récolte de la plupart des variétés de framboises est terminée. Nous conseillons aux producteurs de couper, dès que possible, les pousses en voie de dessèchement et de les détruire par le feu.

Assurer la protection fongicide des pousses de l'année en veillant à bien les mouiller.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :
C. GACHON et CH. JANUS.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Phytosanitaire "ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER.

Dernière Note parue : Supplément n° 2 au Bulletin n° 154 publié le 18 Juillet 1973.